

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001079-207

DATE : 27 mars 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S. (JB4644)

OPTION CONSOMMATEURS

Demanderesse

c.

GOOGLE LLC

Défenderesse

JUGEMENT

(sur demande de suspension du délai d'inscription)

[1] Le Tribunal est saisi d'une demande verbale pour suspendre le délai de la mise en état du dossier et le dépôt de la Demande d'inscription pour instruction et jugement (article 173 al. 2 C.p.c.) (la « **Demande** »);

[2] **CONSIDÉRANT** que, le 28 juin 2022, le Tribunal a autorisé l'exercice de l'action collective¹;

[3] **CONSIDÉRANT** que les Parties ont convenu d'un Protocole de l'instance qui leur permet de procéder par étape dans ce dossier;

[4] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse a produit sa défense écrite le 17 novembre 2025;

[5] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal a déjà prolongé le délai d'inscription jusqu'au 20 novembre 2024², au 31 juillet 2025³, au 12 décembre 2025⁴, au 30 janvier 2026⁵ et au 13 mars 2026⁶;

¹ *Option Consommateurs c. Google*, 2022 QCCS 2308.

[6] **CONSIDÉRANT** l'article 173 al. 2 du *Code de procédure civile*;

[7] **CONSIDÉRANT** le courriel des avocats de la Demanderesse en date du 13 mars 2026 qui annonce la production par elle d'une *Demande pour précisions et communication de documents*;

[8] **CONSIDÉRANT** que les parties indiquent au Tribunal qu'elles seront en mesure de convenir des prochaines étapes procédurales du dossier et de faire rapport au Tribunal à cet égard après la production de cette procédure;

[9] **CONSIDÉRANT** que, dans les circonstances, il y a lieu de suspendre le délai de la mise en état du dossier et le dépôt de la Demande d'inscription pour instruction et jugement et ce, pour une période de 40 jours;

[10] **CONSIDÉRANT** le consentement de la Défenderesse à la Demande;

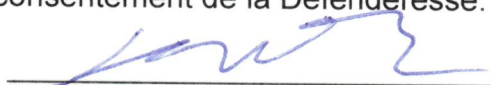
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[11] **ACCUEILLE** la demande verbale pour suspendre le délai de la mise en état du dossier et le dépôt de la Demande d'inscription pour instruction et jugement;

[12] **SUSPEND** jusqu'au 22 avril 2026 le délai de mise en état du dossier;

[13] **PREND ACTE** de l'engagement des parties de communiquer avec le Tribunal, au plus tard à l'expiration de ce délai, pour l'informer de la position de la Défenderesse sur la *Demande pour précisions et communication de documents* et quant à l'établissement des prochaines étapes procédurales du dossier;

[14] **LE TOUT**, sans frais de justice, vu le consentement de la Défenderesse.


Donald Bisson, J.C.S.

Me Jean-Philippe Lincourt et Me Marjorie Boyer
BELLEAU LAPOINTE S.E.N.C.R.L.
Avocats de la Demanderesse

Me Karine Chênevert et Me Antoine Gamache
Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Avocats de la Défenderesse

Date d'audition : 13 mars 2026 (sur dossier)

² Par jugement du 28 novembre 2023 : *Option Consommateurs c. Google*, 2023 QCCS 4529.
³ Par jugement du 10 décembre 2024 : *Option Consommateurs c. Google*, 2024 QCCS 4553.
⁴ Par jugement du 20 août 2025 : *Option Consommateurs c. Google*, 2025 QCCS 3054.
⁵ Par jugement du 12 décembre 2025 : *Option Consommateurs c. Google*, 2025 QCCS 4512.
⁶ Par jugement du 30 janvier 2026 : *Option Consommateurs c. Google*, 2026 QCCS 240.